

ASHLEY IMMOBILIER

HONORAIRES DE TRANSACTION (à la charge du vendeur)

PRIX DE VENTE <i>(Maisons et appartements)</i>	HONORAIRES
Jusqu'à 20 000€	Montant forfaitaire TTC de 3 000€
De 20 001€ à 40 000€	Montant forfaitaire TTC de 4 000€
De 40 001€ à 60 000€	Montant forfaitaire TTC de 5 000€
De 60 001€ à 80 000€	Montant forfaitaire TTC de 6 000€
De 80 001€ à 100 000€	Montant forfaitaire TTC de 7 000€
De 100 001€ à 120 000€	Montant forfaitaire TTC de 8 000€
De 120 001€ à 160 000€	Montant forfaitaire TTC de 8 500€
De 160 001€ à 200 000€	Montant forfaitaire TTC de 9 000€
De 200 001€ à 240 000€	Montant forfaitaire TTC de 9 500€
De 240 001€ à 280 000€	Montant forfaitaire TTC de 10 000€
De 280 001€ à 320 000€	4% TTC du prix de vente
De 320 001€ à 650 000€	3,50% TTC du prix de vente
+ de 650 001€	3% TTC du prix de vente

PRIX DE VENTE <i>(Terrain)</i>	HONORAIRES
De 1€ à 20 000€	Montant forfaitaire TTC de 3 000€
De 20 001€ à 40 000€	Montant forfaitaire TTC de 4 000€
+ de 40 001 €	10% TTC du prix de vente

Les honoraires en pourcentages sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

ASHLEY IMMOBILIER

HONORAIRES DE TRANSACTION COMMERCIALE

PRIX DE VENTE (Fonds, Murs...)	HONORAIRES HT*	HONORAIRES TTC (France métropolitaine)
De 1€ à 50 000€	Montant forfaitaire de 5 000€	Montant forfaitaire de 6 000€
De 50 001€ à 200 000€	10%	12%
De 200 001€ à 300 000€	9%	10.80%
De 300 001€ à 600 000€	8%	9.60%
+ de 600 001€	7%	8.40%

* En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en métropole.

HONORAIRES DE LOCATION

TACHES EFFECTUÉES	HONORAIRES	CHARGE
Visite / constitution de dossier / Rédaction du bail	7€ TTC/m ² conformément à la réglementation	Partagé entre le Bailleur et Locataire
Entremise	20€ TTC	Bailleur
Etats des lieux	<ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 50m² : 180€- De 51m² à 70m² : 200€- De 71m² à 110m² : 240€- De 111m² à 150m² : 280€- De 151m² à 180m² : 320€- + de 180m² : minimum 350€*	Partagé entre le Bailleur et Locataire

* sur devis en fonction de la taille (et dépendances) dans la limite de 3€/m²

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

MONTANT DU LOYER/MOIS	FORMULE
De 1 à 500€	7% HT des sommes encaissées
Au-delà de 501€	6% HT des sommes encaissées

Honoraires applicables au 2 juin 2022